

EX de RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

PREAMBULE

Le collectif respecte les principes et valeurs de fonctionnement d'une AMAP tels qu'ils sont présentés dans la Charte des AMAP, disponible en ligne sur [le site du Réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes](#).

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Par leur adhésion à l'association et en qualité de membre, les amapiens s'engagent à :

- Accepter et respecter le règlement intérieur
- Respecter les contrats d'engagement entre paysans et amapiens
- Organiser les distributions à tour de rôle :

Aider le paysan à la mise en place des produits, participer au rangement et au nettoyage.

Lister et afficher la composition du panier.

S'assurer de l'émargement

Distribuer tout document (lettre, brèves ou autres infos de l'AMAP ou du réseau)

Régler les problèmes liés à la récupération des paniers (retards, absences, divers...)

Informers les responsables de l'association : bilans, propositions, difficultés

- Faire vivre l'association en accord avec ses statuts
- Participer au développement d'une agriculture paysanne, biologique, citoyenne et solidaire

LES ROLES au sein de l'AMAP

1- Le référent producteur

- A une relation privilégiée avec le producteur, il prend régulièrement de ses nouvelles, il a en charge de contractualiser le nouveau partenariat, il est en mesure de présenter les produits proposés, il fait le lien entre le producteur et les amapiens ;
- Assure la collecte des chèques établis au nom du paysan et leur remise à celui-ci
- Organise avec le producteur des activités à la ferme (visite de démarrage, ateliers pédagogiques, visites de ferme, soutien logistique au paysan)
- Planifie et anime les réunions nécessaires à chaque nouvelle saison avec le paysan et les amapiens concernés (planning de production, prix moyen du panier, nombre d'adhérents réels/nécessaires, bilan de saison, contractualisation)

2- Le(s) référent accueil

Il a en charge de rédiger et mettre à jour le livret d'accueil. Il organise si besoin des rencontres collectives pour les nouveaux amapiens, il assure les parrainages et répond aux questions.

3- Le Collectif d'animation/ou conseil d'administration

Il s'agit de veiller au bon fonctionnement de l'association. Il s'agit d'informer et mobiliser les adhérents sur l'objet et la vie de l'association et du réseau, de réaliser le plus collectivement possible une lettre d'information, un livret d'accueil,

un blog, une liste de discussion ou tout autre moyen de communication jugé utile. Il fait en sorte que soient collectivement définis :

- les activités courantes de l'association (projet d'activité)
- les réunions conformément aux statuts (CA, AG, Commissions...)
- les modalités de convocation et de vote (quorum, majorité)
- la forme des comptes-rendus
- le montant des cotisations en lien avec les cotisations aux réseaux d'AMAP
- les relations avec les partenaires : participer au développement local d'une agriculture paysanne, biologique, citoyenne et solidaire avec des partenaires locaux élus, associatifs ou autres acteurs de l'Économie Solidaire.
- la promotion de l'AMAP auprès du grand public

4- Le trésorier

- Collecter les chèques d'adhésion de chaque membre pour versement sur un compte au nom de l'AMAP
- Récupérer l'adhésion de chaque membre :
 - une partie étant destinée à l'AMAP
 - l'autre au différents réseau AMAP (X€ pour l'année Y)
- Gérer la trésorerie de l'association : cahier de comptabilité (recettes et dépenses), bilan, budget prévisionnel
- Rendre compte aux différentes instances de l'AMAP de l'état des finances
- Émettre un avis sur des activités éventuelles, ayant des répercussions financières

5- Le référent Réseau

Il s'agit de :

- recenser les listes d'attente pour évaluer s'il est nécessaire d'essaimer (créer une nouvelle AMAP) en relation avec d'autres AMAP, via le réseau AMAP
- faire le point avec chaque référent-paysan pour identifier les besoins de soutien de paysans
- communiquer des informations de l'AMAP vers le réseau, du réseau vers l'AMAP
- utiliser les outils du Réseau AMAP
- contacter le réseau en cas de questions, problèmes, besoin de retours d'expériences...
- participer si possible à des rencontres interAMAP locales, régionales, nationales ou mondiales

